

Le 1^{er} décembre 2008

Monsieur le Député,

J'ai déjà eu l'occasion de vous informer des lignes directrices de la réforme de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat, qui s'inscrit dans le processus de révision générale des politiques engagé le 20 juin 2007 par le Président de la République et le Premier Ministre.

Après deux comités de l'administration régionaux consacrés à des échanges et des réflexions communes, le 17 septembre et le 15 octobre 2008, celui qui s'est tenu le 19 novembre dernier a permis d'arrêter, de manière cohérente sur la Région Poitou-Charentes, une proposition de réorganisation de l'administration de l'Etat et de valider mon projet pour le département de la Charente-Maritime.

Ce projet a été transmis, avant le 28 novembre 2008, par Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes, au Secrétariat Général du Gouvernement et au Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales.

D'ores et déjà, je souhaite vous communiquer les grandes lignes de cette nouvelle organisation départementale de l'Etat, resserrée autour du Préfet, ainsi que le font clairement apparaître les macro-organigrammes ci-joints, et qui s'articule de la manière suivante.

La Préfecture exercera ses missions de représentation de l'Etat, de sécurité intérieure et de sécurité civile, de contrôle des actes administratifs et de respect des lois, de réglementation, de délivrance des titres et d'organisation des élections. Elle assurera le pilotage et la coordination interministérielle des politiques publiques.

La mission de coordination assurée par le Préfet se verra simplifiée par la réduction du nombre de directions départementales, dont la plupart se regroupent dans trois nouvelles entités :

- La direction départementale des territoires (DDT) regroupera notamment les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture ;
- La direction départementale de la protection des populations (DDPP) se verra chargée des missions de veille sanitaire et de sécurité dans le domaine de la sécurité alimentaire, actuellement assurées par la direction départementale des services vétérinaires, mais aura également en charge toutes les missions touchant à l'éducation et à la prévention des risques ;

